



RAPPELS SAISONNIERS

Le printemps arrive à grands pas!

Le service des travaux publics entreprendra bientôt le ménage annuel du printemps sur le territoire. Voici divers travaux d'entretien qui seront réalisés par nos équipes dans les mois à venir :

- Balayage des rues et trottoir (avril)
- Colmatage des nids-de-poule (dès avril)
- Traçage et marquage de la chaussée (dès juin)
- Épandage d'abat-poussière sur les rues de gravier (dès juin)
- Nettoyage des parcs et espaces verts (mai)
- Réfection des ponceaux (mai)
- Nettoyage des conduites d'égouts sanitaires et des puisards (dès juin)

Ces échéanciers peuvent varier selon les conditions météorologiques.

Des questions ? Contactez le service aux citoyens : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Le saviez-vous?

Quand vous nettoyez votre terrain, vous avez également vos responsabilités.

L'article 6 du règlement municipal SQ-910-2011 stipule qu'il est interdit de souiller une infrastructure municipale, en y déposant, en y jetant ou en permettant d'y être jeté ou déposé, de la terre, du sable, de la boue, des pierres, de la glaise, des déchets domestiques, des eaux souillées, du papier, de l'huile, de l'essence ou tout autre objet ou substance.

Par définition, les rues et trottoirs de la ville font partie des infrastructures de la Ville, il est donc important de ne pas jeter de feuilles, de pierres ou autres matériaux sur la chaussée lorsque le moment de faire le ménage du printemps est venu. Ces amas de matériaux laissés sur la chaussée causent des retards sur les opérations de nettoyage en plus de causer des bris d'équipements.

Merci d'être vigilants !

 ville.prevost.qc.ca/reglement-infrastructures

Qui a besoin d'une médaille?

Tous les chiens et chats sur le territoire de la ville doivent porter une médaille **renouvelée avant le 30 avril.**

Disponible à la boutique Chico

2631, boulevard du Curé-Labelle



Pour plus d'informations:

